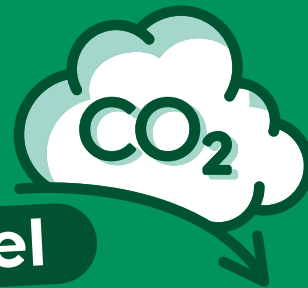


Le bilan carbone 2025 d'IDEX l'essentiel



En 2025, IDEX a émis 1,36 millions de tonnes équivalent CO₂. Ces émissions de gaz à effet de serre sont pour plus de 80 % issues de la production et/ou de la vente d'énergie (chaleur, vapeur, froid, électricité) aux clients d'IDEX.

Dans le même temps, **les activités d'IDEX ont évité l'émission de plus de 970 000 tonnes équivalent CO₂**, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une ville de 100 000 habitants ou de 440 000 voitures thermiques retirées de la circulation.

Ces résultats illustrent la contribution du groupe à la décarbonation de ses clients. En 2025, par rapport à 2024 :

- ➔ **les émissions évitées par nos activités et services augmentent de 3,6 %**
- ➔ **l'intensité carbone de production baisse de 9,3 %⁽¹⁾**
- ➔ **les émissions de gaz à effet de serre reculent de 8,8 %**

En cohérence avec sa mission « **Accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et bas-carbone** » - IDEX propose en effet à ses clients des solutions fondées sur :

- ➔ la promotion de la sobriété énergétique (consommer moins d'énergie)
- ➔ l'excellence opérationnelle au service de l'efficacité énergétique (consommer moins d'énergie primaire pour produire une quantité d'énergie utile donnée)
- ➔ le développement des énergies renouvelables et de récupération (privilégier les énergies les moins émettrices de gaz à effet de serre)

IDEX vise une trajectoire carbone compatible avec l'ambition Net Zero en 2050 et se donne notamment pour objectif une **réduction continue de l'intensité carbone de son mix de production**.

1) Émissions de gaz à effet de serre directement liées à la production d'énergie dans les activités réseaux de chaleur et de froid, unités de valorisation énergétique des déchets et unités de production d'énergie (scopes 1 et 3.3 amont) rapportées à la production d'énergie issue de ces activités.

Les leviers de réduction de l'intensité carbone de production sont principalement :

- ➔ la diminution de la part des énergies fossiles dans le mix, et notamment des plus émettrices :
 - ➔ **le charbon a disparu du mix de production d'IDEX mi-2024**
 - ➔ **la consommation de gaz naturel d'IDEX a diminué de 15 % entre 2022 et 2025**
 - ➔ IDEX propose à ses clients équipés de chaudières fioul (principalement dans les Alpes et dans l'Est) des solutions de substitution.
- ➔ le développement des EnR&R dans toutes les activités :
 - ➔ Réseaux de chaleur et de froid (RCF) : le taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur s'établit à 64,7% en 2025 ; l'objectif d'IDEX est d'atteindre, voire dépasser, l'objectif national de 75 % d'EnR&R à horizon 2030
 - ➔ Unités de valorisation énergétique des déchets (UVED) : le mix UVED est composé à 100 % d'énergies de récupération (chaleur fatale). Ce mix est émetteur de gaz à effet de serre compte tenu de la composante fossile des déchets entrants. La réduction d'intensité carbone sur cette activité repose donc principalement sur l'amélioration du rendement énergétique
 - ➔ Unités de production d'énergie (UPE) : poursuite du développement fondé sur les EnR&R, principalement la biomasse
 - ➔ Infrastructures énergétiques bâtementaires (IEB) : développement des offres **solaire, pompes à chaleur (PAC), géothermie...**

Par ailleurs, IDEX vise l'exemplarité dans ses propres usages et s'est fixé l'**objectif de 100 % de véhicules verts parmi ceux renouvelés en 2030**. Le catalogue de véhicules de fonction n'inclut plus que des véhicules électriques et hybrides rechargeables. 31% des véhicules remplacés en 2025 l'ont été par des véhicules verts au sens de la loi LOM.

1,36

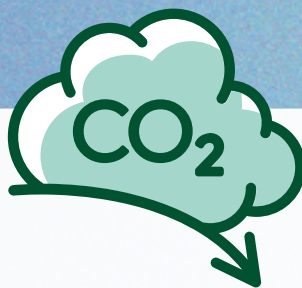
millions de tonnes équivalent CO₂
les **émissions induites**
par les activités d'IDEX

+ de **80 %**

la part des émissions qui relèvent de la production
et/ou de la vente d'énergie à nos clients

-9 %

l'évolution des émissions de gaz à effet de serre
d'IDEX entre 2024 et 2025



970 000

tonnes équivalents CO₂
les **émissions évitées**
par les activités et services
notamment par :

→ le remplacement d'énergies
fossiles par des énergies
renouvelables et de récupération



→ l'efficacité
énergétique



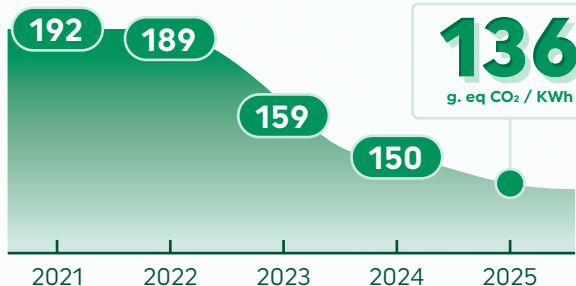
+3,6 % la hausse des émissions
évitées par les activités d'IDEX
entre 2024 et 2025

64,7 %

le taux d'énergies renouvelables et de
récupération (EnR&R) dans les réseaux
IDEX, hors garanties d'origine biométhane

75 %

l'objectif national d'EnR&R
dans les réseaux de chaleur
à échéance 2030



Intensité carbone
de production moyenne
des RCF, UVED et UPE



0 %



la **part du charbon** dans le mix
énergétique d'IDEX depuis mi-2024



31 %

la **part des véhicules verts** au
sens de la loi LOM parmi ceux
remplacés en 2025



70,4 %

la part des émissions évitées générées
par la substitution d'énergies
renouvelables et de récupération
à des énergies fossiles

100 %

l'objectif de véhicules verts
parmi ceux renouvelés en 2030